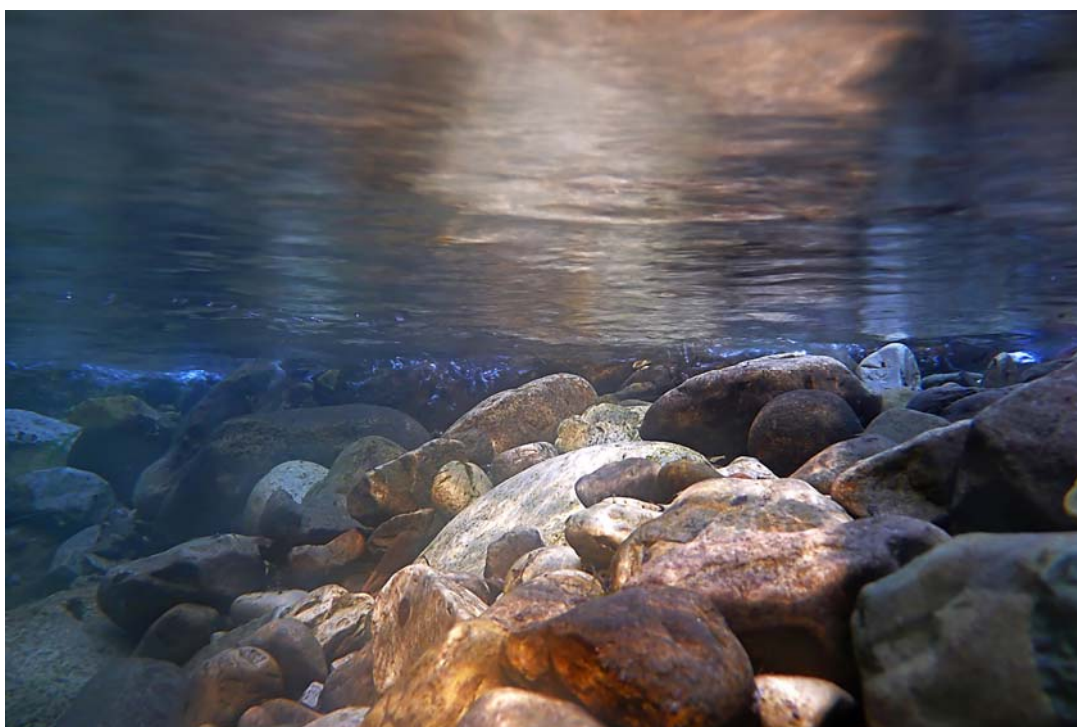




Protection et utilisation des eaux

Mise en œuvre des décisions parlementaires



Date: Lundi, 14. juin 2010

Heure: 9h00 – 16h30

Lieu: Landhaus, Landhausquai 4, 4500 Soleure

Organisateur: Agenda 21 pour l'eau - Réseau d'acteurs de la gestion des eaux en Suisse

Contexte

L'initiative parlementaire « Protection et utilisation des eaux » a été adoptée par les Chambres fédérales le 11 décembre 2009. Contre-projet indirect à l'initiative populaire „Eaux vivantes“, elle comprend des modifications des lois sur la protection des eaux, l'aménagement des eaux, l'énergie et le droit foncier rural. Suite à cette décision, un retrait conditionnel de l'initiative populaire a été annoncé le 2 février 2010. Le délai référendaire expire le 13 mai 2010.

Les modifications législatives décidées poursuivent plusieurs objectifs: la revitalisation des eaux, l'atténuation des effets nuisibles des éclusées hydroélectriques en aval des centrales à accumulation, la réactivation du régime de charriage, la restauration de la migration piscicole et la garantie pour les cours d'eau d'un espace de liberté suffisant faisant l'objet d'un aménagement et d'une exploitation naturels.

La planification stratégique et la mise en œuvre des projets de revitalisation des eaux relèvent de la compétence des cantons et sont subventionnées par la Confédération. Les mesures à appliquer dans le domaine des éclusées, de la migration piscicole et du charriage doivent également être planifiées par les cantons qui bénéficient pour cela d'un subventionnement fédéral. Leur mise en œuvre incombe aux exploitants des centrales hydroélectriques et doit être financée par un supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension.

Propos et contenu

Ce séminaire vise une information précoce des acteurs concernés sur les objectifs politiques des remaniements, les modifications législatives arrêtées et les concepts élaborés pour leur mise en œuvre.

Les diverses stratégies de mise en œuvre envisagées seront illustrées à partir d'exemples concrets. En dernière partie de journée, des représentants des différents groupes d'intérêt concernés se livreront à un exposé des implications directes des modifications sur leurs activités. Notre journée d'information s'intègre dans le processus d'audition des parties prenantes sur les modifications des ordonnances les concernant.

Public visé

La journée d'information s'adresse aux représentants des administrations fédérales, cantonales et communales, aux bureaux d'étude en ingénierie, environnement et conseil, aux gestionnaires de centrales hydroélectriques, aux représentants du monde agricole, aux associations professionnelles et groupements d'intérêts, aux associations de défense de la nature et aux scientifiques.

Programme

	Accueil et séance d'ouverture	
à partir de 9.00	Enregistrement et collation de bienvenue	
9.30	Allocution de bienvenue et ouverture du séminaire	Martin Würsten , Amt für Umwelt Kanton Solothurn
	Président de séance: Stephan Müller	
9.35 – 10.00	Introduction sur les décisions parlementaires	
25 Min.	La volonté du Parlement dans la loi révisée sur la protection des eaux	Filippo Lombardi , Conseil des Etats, Tessin
10.00 – 12.20	Espace fluvial et revitalisations – les textes et la pratique	
20 Min.	Des paragraphes à la revitalisation: les modifications dans le détail	Werner Göggel , OFEV
20 Min.	Priorisation des revitalisations: le point de vue des chercheurs	Armin Peter , EAWAG
10.40 – 10.55	Questions et discussion	
10.55 – 11.15	Pause café	
15 Min.	Planification stratégique des revitalisations : exemples en Suisse	Peter Rey , HYDRA-institut de l'hydrobiologie appliquée
15 Min.	Planification stratégique des revitalisations : exemples à l'étranger	Walter Binder , Bayrisches Landesamt für Umwelt
15 Min.	Instructions de l'OFEV pour la planification au niveau des cantons	Susanne Haertel-Borer , OFEV
12.00 – 12.20	Questions et discussion	
12.20 – 13.30	Buffet	
	Président de séance: Stefan Vollenweider	
13.30 – 14.50	Assainissements et forces hydrauliques – les textes et la pratique	
20 Min.	Hydroélectricité: les assainissements exigés par la loi	Rémy Estoppey , OFEV
15 Min.	Eclusées: principales perturbations et mesures compensatoires	Arthur Kirchofer , WFN - Wasser Fisch Natur
15 Min.	Charriage: principales perturbations et mesures d'amélioration	Ueli Schälchli , Flussbau AG SAH
15 Min.	Migration piscicole: planification et assainissement	Daniel Hefti , OFEV
14.35 – 14.50	Questions et discussion	
14.50 – 15.10	Pause café	
15.10 – 16.25	Prise de position des acteurs concernés, conclusion et perspectives	
15 Min.	Point de vue des associations de protection de l'environnement	Andreas Knutti , WWF Schweiz
15 Min.	Point de vue des producteurs d'hydroélectricité	Walter Hauenstein , ASAE
15 Min.	Point de vue d'une canton	Heinz Habegger , Office des eaux et des déchets Canton de Berne
15.55 – 16.25	Questions et discussion	
	Perspectives et clôture du séminaire	Stephan Müller , OFEV
16.30	Fin de la journée d'information	

Informations générales

Inscription

Inscription sur le site: www.wa21.ch.

Limite d'inscription: **28. mai 2010.**

Le nombre de participants est limité, les demandes seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée. La facture fait office d'attestation d'inscription.

Langues du colloque

Les interventions se feront en allemand ou en français et seront traduites en simultané dans l'autre langue.

Documentation

Des documents seront remis. Vous trouvez les lois modifiées sur le site:

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/325.pdf>

Frais d'inscription

CHF 150.-

Ce montant inclut les collations, le buffet de midi et le dossier remis aux participants. Le montant est à régler sur facture.

Accès

De la gare de Soleure, 10 minutes à pied jusqu'au Landhaus situé au bord de l'Aar.



Organisation

Agenda 21 pour l'eau, Réseau d'acteurs de la gestion des eaux en Suisse
Forum Chriesbach, Überlandstrasse 133, CH-8600 Dübendorf, www.wa21.ch

Des questions?

Stefan Vollenweider, secrétaire d'Agenda 21 pour l'eau
Tel. 044 823 54 27, stefan.vollenweider@wa21.ch